



ADMINISTRATION MUNICIPALE

## EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 16 JUILLET 2021

**DELIBERATION N° 042 - 07- 2021 - Direction Générale des Services****Direction des Ressources Humaines****CREATION D'EMPLOIS (La Commission Finances, Développement Economique a émis un avis favorable à l'unanimité)****Le Maire certifie :**

➤ que le compte-rendu de cette délibération a été affiché en Mairie le

29 JUIL 2021

➤ que la convocation du Conseil Municipal avait été faite le 8 Juillet 2021.

➤ que le nombre des membres en exercice étant de 39,

Présents ..... 27

Représentés ..... 07

Excusés ..... 0

Absents..... 5

Total des votes .... 34

*P. Le Maire absent,  
Le Premier Adjoint*

R. ISSA

L'An Deux Mille Vingt et Un, le vendredi 16 Juillet à 17 heures, le Conseil Municipal de Saint-Benoît, sur une première convocation s'est réuni au Salon d'Honneur de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Patrice SELLY.

**ETAIENT PRESENTS EGALEMENT :**

MM. Ridwane ISSA – Marie Michèle MARIAYE - Augustin CAZAL – Bruno ROBERT – Anne CHANE KAYE BONE – TAVEL – Jean Louis VITAL – Jean François CATAN - Sylvie PAYET – Eric NIOBE – Patrice BOULEVART – Sarah SALAH – ALY – Eric CARITCHY - Fara ARMOUGOM - Patrice ELLAMA – Vincent TERGEMINA – Marie Sabine SAUTRON – Charles André SAINT PIERRE - Ruddy VOULAMA – Evelyne GLENAC - Daniel SANDANON – Angélique PEDRE – Jack TAVEL – Fabienne BORNEO – Philippe LE CONSTANT – Jean Luc JULIE – Valérie DIJOUX

**ONT DONNE PROCURATION :** – Valentine SERRANO à Marie Sabine SAUTRON - Odile DAMOUR à Jean François CATAN – Monique MARIMOUTOU TACOUN à Sarah SALAH – ALY – Anrifadjati TOILIBOU à Marie Michèle MARIAYE - Christelle HOAREAU à Bruno ROBERT – Sophie AUDIFAX ép. LEBON à Vincent TERGEMINA - Patrick DALLEAU à Valérie DIJOUX

**ABSENT EXCUSE :**

**ABSENTS :** Alicia HAYANO – Sabrina RAMIN – Axel BOUCHER – Noëlle CHANE FAN – Hans DIJOUX –

**Secrétaire de séance**

Angélique PEDRE

Le Président rappelle à l'Assemblée que conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et à la loi n° 94-1154 du 27 décembre 1994, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Dans le cadre de l'évolution de l'administration municipale et de la réorganisation des services municipaux, il est nécessaire de procéder à la création des emplois suivants qui sont déjà prévus au tableau des effectifs et dont les crédits correspondants ont été inscrits au budget :

<i>Emplois</i>	<i>Catégorie</i>
ATSEM	Catégorie C ou équivalent
Animatrice crèche	Catégorie C ou équivalent
Animateur périscolaire et ACM	Catégorie C ou équivalent
Adjoint technique (écoles et crèches)	Catégorie C ou équivalent
Auxiliaire de puériculture	Catégorie C ou équivalent
Agent des espaces verts et des locaux	Catégorie C ou équivalent
Conseiller Numérique	Catégorie C ou équivalent

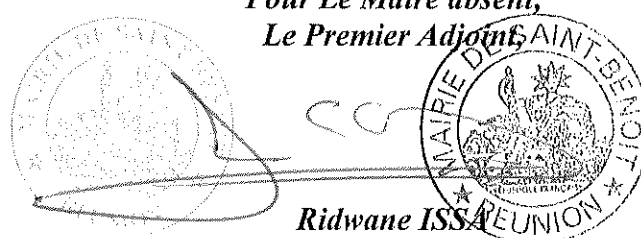
Le Président informe l'Assemblée que ces emplois pourront être pourvus par un agent contractuel sur le fondement de l'article 3-3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Appelée à se prononcer, l'Assemblée après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité les propositions du Président.

Fait à Saint Benoît les jour, mois et an que dessus.

L'ensemble des membres présents a signé.

*Pour Le Maire absent,  
Le Premier Adjoint*



Ridwane ISSA